

Service après-ventes / concept de service mobilier scolaire

(Conditions d'assistance et de garantie incluses)

Assistance mobilier scolaire

Contact :

mobil Galmar SA

ou le directeur régional dans votre région

Téléphone : 021 / 635 39 09

(voir site web)

E-mail : info-galmar@mobilwerke.ch

Prestations de garantie (retours)

Sauf convention contraire, nous garantissons le bon fonctionnement des objets livrés pour une durée de 24 mois à compter de la date de la facture et nous engageons à remettre en état ou à remplacer dans les meilleurs délais et à notre discrétion, toute pièce défectueuse ou inutilisable de façon avérée en raison d'un défaut matériel, de construction ou de fabrication qui nous aura été retournée. Les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, les dommages provoqués par négligence ou intentionnellement ainsi qu'en les actes de violence de tiers sont exclus de la garantie. Toute responsabilité est également exclue en cas de dommages autres, directs ou indirects, ainsi qu'en cas de dommages consécutifs en tout genre.

Les équipements électroniques sont soumis au règlement de garantie du fabricant de l'appareil ou de l'importateur, applicable au moment de la livraison, à l'exclusion de notre propre responsabilité.

- en cas de défauts évidents (selon SIA) = **2 ans**
- en cas de défauts cachés = **5 ans**
- Livraison postérieure et garantie pour les pièces détachées = **20 ans**

Remarque : Si le mobilier présente un défaut pendant la durée de validité de la garantie (défaut matériel, défaut de construction), la réparation du mobilier est gratuite pour vous, seuls les frais de transport et les coûts liés à la distance sont à votre charge.

Pour contacter le service d'assistance

Disponibilité par téléphone	8 h / jour de la semaine Le matin : 07h30 – 12h00 L'après-midi : 13h30 – 16h45
Monteur sur place	Dans les 48h (en cas d'urgence), une équipe interne de monteurs et de techniciens est à votre service.
Délais de réparation / remplacement sur place	Nous disposons d'un vaste stock de pièces détachées . Une réparation / intervention sur place prend 1 à 4 semaines selon les cas.



Intervention / réparation après la période de garantie	
Montants forfaitaires	Temps de travail : 120,00 CHF / h
	Temps de transport: 90,00 CHF / h
	Indemnité kilométrique : 1,50 CHF / Km
Autres mesures et après-vente et standards	
Assistance à distance	Assistance par téléphone, courrier électronique et en ligne sans frais

mobil Werke AG



Alexander Lang
Direction générale